

**Rectorat**  
**Division des examens et concours**  
**Bureau des concours**

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 05 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'Education Nationale, modifié par l'arrêté du 24 octobre 2005 ;
- VU l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe des administrations de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 28 janvier 2009 ;
- VU l'arrêté du 02 février 2024 3 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;
- VU l'arrêté du 29 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C.

## **ARRETE**

**Article 1** : Le jury du concours commun externe pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C – session 2024 est arrêté comme suit :

Présidente :

Madame TORVIC Marie-Claude, attachée d'administration, adjointe au chef de division, cheffe du bureau de la logistique et du budget au rectorat de Guyane

Vice-président :

Monsieur HUBERT Victor, attaché d'administration, au collège Concorde Maurice Dusmesnil à Matoury

Membre du jury :

Madame BEAUMONT Marjorie, secrétaire administrative classe normale, cheffe du bureau des voyages, service de la formation, des concours et des voyages du ministère de l'intérieur et des outre-mer à Cayenne

**Article 2** : Le jury du concours commun interne pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C – session 2024 est arrêté comme suit :

Président :

Monsieur GAMA Olivier, attaché principal d'administration, chef du service régional aux établissements et à l'enseignement supérieur au rectorat de Guyane

Vice-président :

Monsieur MONTANBAUX Nicolas, attaché principal d'administration, chef du service économie agricole et forêt, SEG, DGTM

Membres du jury :

Madame JEROME Nathalia, SAENES classe normale, cheffe du bureau des examens de l'enseignement général et des diplômes du supérieur au rectorat de Guyane

**Article 3** : Le secrétaire général de l'académie de Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le 03 avril 2024  
Le Recteur,

Pour le Recteur et par délégation,  
Le Secrétaire Général Adjoint  
Directeur de l'Expertise et des  
fonctions Support

Remon PIERRE-LOUIS